



Commune
d'ALSTING

Place de la Mainie – 57515 ALSTING

T 03 87 99 15 20

F 03 87 99 21 85

contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 31/2024

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} – En raison de travaux de terrassement pour le renouvellement de conduite d'eau potable, prévus rue de la Vallée à Alsting, à partir du 26 août prochain, pour une durée de 90 jours, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société SADE CGTH Steiner, de Dardilly, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la circulation sera interdite rue de la Vallée, sauf pour les riverains. Une déviation sera mise en place à partir de l'immeuble n°1 rue de l'Ecole, puis rue du Stade, jusqu'à l'immeuble n°34 rue de la Vallée, du lundi 26 août au 30 novembre 2024. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 23 août 2024

Le Maire, HEHN Jean-Claude

Jean-Luc MONNET
Adjoint au Maire

